

Nous contacter

Le Service vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 16h (uniquement sur rendez-vous).

Convention diabète..... 081 72 62 41

Médecins diabétologues
(secrétariat)..... 081 72 70 48

Médecins diabétologues
(prise de rendez-vous)..... 081 72 69 15

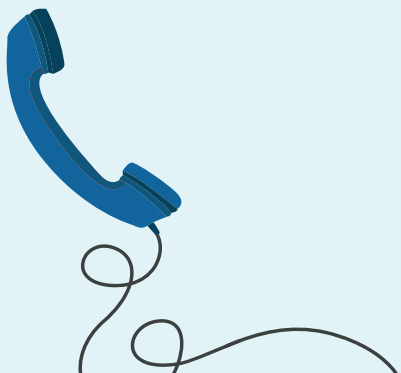
Infirmier(ères) 081 72 75 47

Diététicien(ne)s 081 72 79 26

Psychologues 081 72 69 15

Pieds diabétiques..... 081 72 69 15

Soins des pieds..... 081 72 69 15



CHRSM - site Meuse

Avenue Albert 1^{er}, 185
5000 Namur
Tél : +32 (0)81 72 61 11

www.chrsm.be

www.chrn.be

Suivez l'actualité du CHRSM
sur les réseaux sociaux



Service Convention Diabète

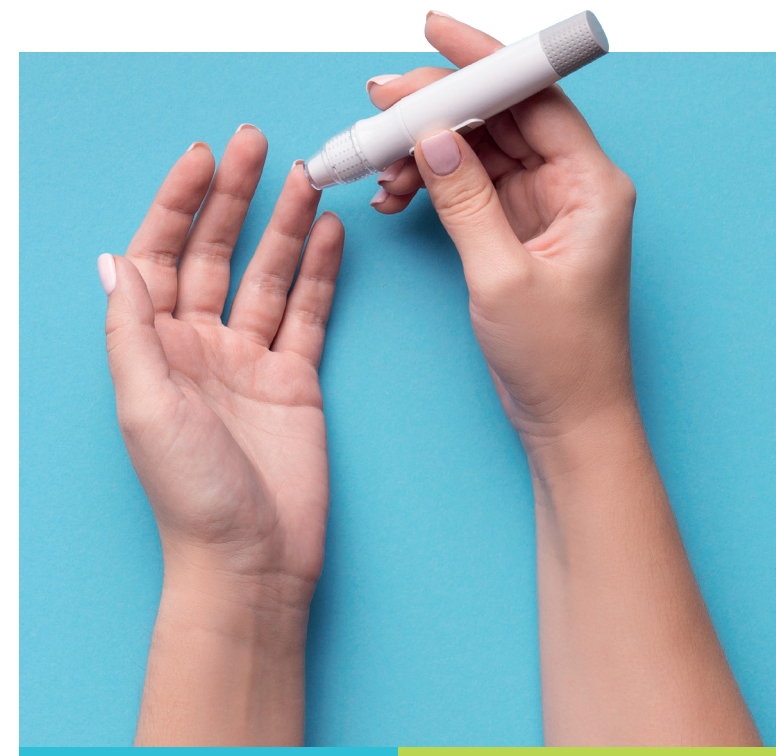
Localisation: Suivre la route 21



La Convention diabète

Brochure de présentation

Un contrat entre vous, le service de diabétologie et votre mutuelle.



La Convention diabète est un contrat entre vous, votre mutuelle et le Service de diabétologie.

Les objectifs de la Convention diabète

Avec l'aide de l'équipe multidisciplinaire (infirmier(ère) en diabétologie, médecin diabétologue et diététicien(ne)), vous allez...

- > Apprendre à **mesurer votre glycémie**.
- > Apprendre la **technique d'injection d'insuline**.
- > Apprendre à **adapter votre dose d'insuline**.
- > Apprendre à **reconnaître les symptômes d'hypoglycémie** et leur correction.
- > Apprendre à **adapter votre hygiène de vie** (alimentation équilibrée, activité physique).
- > Rencontrer la **psychologue** si nécessaire.

Le médecin diabétologue travaille en collaboration avec votre médecin traitant. Chaque consultation génère un rapport qui lui est adressé.



Les conditions à remplir pour être conventionné

- Vous devez **avoir besoin d'insuline** :
 - > 3 injections ou plus par jour (insuline ou analogue)
 - > 1 à 3 injections selon certaines conditions.
- Vous devez **consulter un médecin diabétologue** afin d'introduire la demande. Et le revoir au moins une fois par an.
- Vous devez **avoir l'accord du médecin-conseil** de votre mutuelle.
- Vous devez **avoir un Dossier Médical Global (DGM) ouvert**.

Que devez-vous faire ?

- Réaliser des contrôles glycémiques réguliers.
- Noter ceux-ci dans le carnet (ou l'application) ainsi que :
 - > les doses d'insuline
 - > les modifications du traitement
 - > les écarts alimentaires
 - > les maladies
 - > les hypoglycémies éventuelles
 - > l'activité sportive.
- Vous présenter régulièrement à la consultation de diabétologie muni de l'appareil, du carnet et des stylos pour adapter votre traitement et recevoir votre matériel.

La durée de validité d'une Convention diabète est de 6 à 12 mois.

Prévenir d'éventuelles complications

L'équipe sera attentive aux bilans suivants :

- > **Un examen du fond de l'œil**, chez un ophtalmologue (une fois par an).
- > **Un contrôle de la fonction rénale** avec recherche de la micro-albuminurie (prise de sang et analyse d'urine).
- > **Un examen clinique des pieds**.
- > **Un dépistage cardiovasculaire** (cœur, artères).

L'équipe sera aussi attentive au contrôle du poids, de la tension artérielle et des lipides. Une consultation de podologie est également accessible.

Intervention de votre mutuelle

Ce que prend en charge la mutuelle

- Un lecteur de glycémie.
- Des figettes.
- Un piqueur et des lancettes.
- Un capteur (selon certaines conditions).
- Des consultations chez les infirmier(ère)s, les diététicien(ne)s et les psychologues.

Ce qui reste à votre charge

- Les aiguilles pour stylo à insuline.
- Le glucagon (glucaGen hypokit).
- Le ticket modérateur de la consultation chez le médecin.